

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 octobre 2010

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Yves MARTIN, Yann LE GALL, Marie-Paule DESPRÉS, Eugène MALOEUVRE, Olivier MONHAROUL, Patrick HENRY, Patrick SAVOURÉ, Joseph BODIN, Marie-Jo BOUVRY, Jean POIRIER, Michel JOLYS, Damien GASNIER, Noël LEBRETON, Xavier BOUDET, Jean-Luc PEAUDEAU, Joël FEILDEL, Françoise LACHERON.

Absents excusés : Marie-Noëlle BLANCHARD, Jean-Luc PERDRIEL, Bénédicte VALLOIS, Malik OUMOHAND.

Procuration : Malik OUMOHAND a donné procuration à Patrick HENRY.

M. Patrick HENRY a été nommé en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2010 a été adopté à l'unanimité.

Présentation de l'association « Le SKWATT » par Amanda BARBELIVIEN, Présidente.

Un espace « Jeunes » a été créé en juin 2002 avec l'embauche d'un contrat aidé à travers les emplois jeunes.

Depuis janvier 2009, le SKWATT s'est séparé de l'association « Familles Rurales » qui regroupait l'animation enfance et jeunesse et a fondé une nouvelle association « L'asso du Skwatt ». Elle est composée de huit personnes dont quatre parents.

Les principes de l'association :

Elle a pour but d'assurer la gestion de l'Espace « Jeunes » et les projets jeunes sur la commune et ses environs. L'association du Skwatt a établi un nouveau projet éducatif qui a permis de définir les axes et les valeurs éducatives qui guident les actions et définissent les orientations à venir.

L'adhésion au SKWATT est de 13 € pour une année scolaire, les sorties sont payantes mais à moindre coût afin de permettre à toutes les familles de participer.

Le SKWATT est :

- un lieu de rencontres et d'échanges pour les adolescents
- un lieu de ressources, d'information et de prévention
- un espace de loisirs et d'animations
- un espace de projets participatifs
- l'accompagnement par un animateur socio-culturel pour faire vivre la structure et les projets

Le projet du SKWATT s'articule autour d'un certain nombre de valeurs complémentaires de l'éducation des parents et du rôle de l'école :

- La liberté
- La citoyenneté
- L'autonomie
- L'engagement
- La sécurité physique et affective
- L'épanouissement

Le SKWATT est avant tout une structure ouverte , intégrée à la vie locale martignolaise. Il participe activement aux temps forts de la commune et développe un certain nombre de partenariats avec les acteurs locaux.

D'une manière générale et, à travers le projet éducatif, l'Asso du Skwatt souhaite responsabiliser les jeunes, les aider à se découvrir, à faire les choix nécessaires pour devenir adulte et éveiller leur curiosité pour la culture. L'animateur doit, pour cela, connaître les jeunes, être disponible et à leur écoute. Le local est un lieu ouvert dynamique où les jeunes doivent se sentir bien.

La structure accueille les jeunes à partir de 12 ans et jusqu'à 17 ans révolus. Néanmoins, ceux qui souhaitent continuer à fréquenter la structure au-delà de cet âge sont les bienvenus.

Voici un certain nombre de projets auxquels les jeunes du SKWATT ont participé :

- **Création d'un refuge à papillons** en partenariat avec le foyer de vie de Taillepied. Ce projet a, notamment, permis la prise de conscience de l'évolution et la fragilité de notre planète, la rencontre entre les jeunes et les résidents, la découverte d'un milieu (appréhender et comprendre le handicap mental)
- **Participation aux vœux de la Municipalité** : les jeunes avaient préparé un diaporama sur la vie de la commune.
- **Réalisation d'une fresque** à la salle Omnisports en partenariat avec l'artiste Marc BLANCHARD.
- **Réalisation d'un clip vidéo.**

Le SKWATT s'insère dans le réseau REAJ (Réseau des Espaces Jeunesse du Pays de la Roche aux Fées qui regroupe les différents espaces jeunes de la communauté de communes. Cinq espaces sont actuellement adhérents : retiers, Essé, Le Theil de Bretagne, Janzé et Martigné-Ferchaud).

Le réseau permet de mutualiser les moyens et de proposer des projets de plus grande envergure. Les actions proposées dans ce cadre s'organisent autour des vacances scolaires. Différents types de séjours et sorties s'effectuent dans ce cadre (Tombées de la Nuit, paint-ball, accrobranches, tournois de foot, space-laser, concerts ...)

Parmi les projets du SKWATT pour l'année 2010, figurait la délocalisation de la structure vers l'Étang de la Forge, avec pour objectifs :

- Aller à la rencontre des jeunes présents aux abords de l'étang à cette période de l'année
- Créer un espace d'animation à l'étang
- Proposer des animations gratuites pour tous les jeunes afin de favoriser le loisir pour tous et de toucher les jeunes qui ne viennent pas durant l'année.
- Être présent sur le site afin de faire de la prévention autour de la baignade et des comportements à risques.

Le SKWATT s'est, ainsi, délocalisé au local voile durant tout le mois de juillet. L'équipe d'animation s'est étoffée d'un animateur BAFA, avec des compétences en dessin, et d'une animatrice pour l'organisation d'animations sportives.

Le bilan de cette opération est positif :

73 jeunes ont fréquenté, au moins une fois, la structure cet été contre 29 l'année précédente. La présence est, en moyenne, de 17 jeunes chaque après-midi contre 7 en 2009 et de 11 jeunes à chaque soirée contre 6 en 2009.

Perspectives :

Un projet de partenariat se met en place avec le groupe DEKONENSSANS, L'association DOUGDI pour le Burkina-Faso et l'École Intercommunale de Musique du Pays de la Roche aux Fées.

L'Information Jeunesse : dans le cadre de la mise en place d'un Point Information Jeunesse Intercommunal, l'Asso du Skwatt se propose de mettre en place des permanences au sein du local, le samedi matin, afin de le rendre encore plus accessible aux jeunes et faciliter leur accès à l'information.

- Maison de santé : Validation du Programme Technique Détaillé.

Au cours de la séance du 5 juillet 2010, le Conseil municipal a approuvé le pré-programme relatif à la Maison de santé. Celui-ci permettait notamment d'étudier la faisabilité technique et financière du projet mais également de préparer le dossier de demande de subvention.

A la suite de cette validation, le bureau d'étude CERUR a réalisé le Programme Technique Détaillé de la Maison de santé. Ce dernier s'attache à présenter les orientations en termes d'exigences architecturales et urbaines, d'accessibilité, de fonctionnalité et de démarche environnementale.

Il fournit également les données techniques générales de conception (chantier, façades, accès, acoustique, chauffage,...) et d'aménagement des espaces extérieurs. Enfin, il récapitule les données techniques propres à chaque local.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

⇒ **Approuve** le Programme Technique Détaillé relatif à la Maison de santé

- Maison de santé : Création d'une commission ad-hoc élargie dans le cadre de la procédure de sélection d'un maître d'œuvre.

Si le Code des Marchés Publics n'impose pas qu'une commission d'appel d'offres composée comme un jury soit nécessaire pour les marchés passés en procédure adaptée, il est proposé au Conseil municipal de créer une commission ad hoc chargée de sélectionner le candidat avec lesquels les discussions seront menées.

M. le Maire propose que cette commission ad hoc soit composée des mêmes membres que la CAO actuelle (3 titulaires et 3 suppléants), présidée par le Maire et élargie à deux membres supplémentaires désignés en raison de leurs compétences à savoir M. Yves MARTIN, 1^{er} adjoint et M. Laurent MANNEHEUT, architecte conseil du Conseil général, avec voix délibérative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

⇒ **Décide** de créer une commission ad hoc composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres (3 titulaires et 3 suppléants), présidée par M. le Maire et élargie à M. Yves MARTIN, 1^{er} adjoint et M. Laurent MANNEHEUT en vu de procéder à la sélection du maître d'œuvre qui aura pour mission la réalisation de la Maison de santé

- Pôle santé : Création d'un budget annexe.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

C'est dans ce cadre qu'il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé "Lotissement Pôle santé" qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la viabilisation de la parcelle WB 123 destinée à être aménagée en différents lots.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- ⇒ **APPROUVE** la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé "Lotissement Pôle Santé", dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à l'aménagement de zones destinées à la vente.
- ⇒ **PRECISE** que ce budget annexe suivra la nomenclature M14
- ⇒ **SOLLICITE** l'habilitation pour assujettissement à la TVA de la commune pour ce budget auprès des services fiscaux

- Aménagement du pôle santé : Vote du budget annexe.

Suite à la création du budget annexe relatif à l'aménagement de la parcelle WB 123 de 15 875 m², M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter les crédits nécessaires aux premières opérations. Le budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Article	Intitulé	Montant HT	Article	Intitulé	Montant HT
6015	Terrains à aménager	55 000	042/7133	Variation en-cours de production de biens	67 000
6045	Achat d'études, prestations de service	12 000			
	Dépenses	67 000 €		Recettes	67 000 €

Section d'investissement

Article	Intitulé	Montant HT	Article	Intitulé	Montant HT
040/3355	Travaux	67000	16 41	Emprunt	67 000
	Dépenses	67 000 €		Recettes	67 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** le budget annexe « Pôle santé » tel que présenté ci-dessus

- Décision modificative : virements et ajustements de crédits.

Depuis le vote du budget primitif le 23 mars 2010, un certain nombre d'évènements sont venus impacter le budget de la commune, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement :

Investissement

- ⇒ 2313/ONA : Installation électrique Eglise : 1 700 €
- ⇒ 2158/11 : Rayonnages local épicerie cantine : 1 500 €
- ⇒ 2158/26 : Groupe chambre froide salle des Maitres Beurriers : 1 300 €
- ⇒ 2313/11 : Faïence local épicerie cantine : 600 €
- ⇒ 2183/21 : Changement serveur Mairie + licences : 10 550 €
- ⇒ 2158/ONA : Mise en place d'un portique Aire de Niederfishbach : 2 000 €
- ⇒ 2158/26 : Ecran salle des Maitres Beurriers : 2 200 €
- ⇒ 2315/17 : Travaux réseau eaux pluviales : 17 500 €

Fonctionnement

- ⇒ Charges de personnel : ajustements suite à des arrêts maladie + remplacements à effectuer : 6 000 €

Ces différents évènements impliquent une décision modificative afin d'ajuster les crédits nécessaires. Cette décision modificative se présente donc ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes			Dépenses		
Article/Service	Libellé	Montant	Article/Service	Libellé	Montant
6488/100	Autres charges	2.700 €	6419	Rbt Rémunération personnel	6.000 €
6488/200	Autres charges	3.000 €			
6488/210	Autres charges	300 €			
		6.000 €			6.000 €

Section d'investissement :

Recettes			Dépenses		
Article/Opérat°	Libellé	Montant	Article/Opérat°	Libellé	Montant
2313/21	Constructions	- 9.300 €			
2158/11	Autres ins. matériel	1.500 €			
2313/ONA	Constructions	1.700 €			
2158/26	Autres ins. matériel	1.300 €			
2313/11	Constructions	600 €			
2158/26	Autres ins. matériel	2.200 €			
2158/ONA	Autres ins. matériel	2.000 €			
2183/21	Mat. Bureau Inf.	10.500 €			

2315/17	Inst. Mat. et Out.	17.500 €			
020	Dépenses imprévues	- 28.000 €			
	TOTAL	37.300 €			
		- 37.300 €			

Le conseil municipal, à l'unanimité:

⇒ **Approuve** la décision modificative n°2 du budget principal telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- Personnel communal : Modification du tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe de 2 agents de la commune.

Par ailleurs, dans le cadre de la réintégration d'un agent au poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe depuis la rentrée scolaire 2010/2011, également chargé du service de garderie périscolaire exclusivement le soir, il est nécessaire de revoir la quotité de travail de cet agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ⇒ **Approuve** la transformation, à compter du 1^{er} octobre 2010, de deux postes « d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet » en deux postes « d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à temps complet », en application de l'article 79 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- ⇒ **Approuve** la transformation, à compter du 1^{er} septembre 2010, d'un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe temps non complet 31/30 /35^e en un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe, temps non complet 32/35^e

- ZAC du Bocage : Autorisation de signer les marchés relatifs aux travaux de viabilisation de la ZAC – secteur Ouest – Zones A et B.

Par délibération en date du 5 juillet 2010, le conseil municipal avait autorisé le lancement de la consultation relative à la viabilisation de la ZAC du Bocage, secteur Ouest, zones A et B.

Cette consultation portait sur 3 lots techniques séparés, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé :

- ⇒ **Lot n°1 : Terrassement – Voirie – Signalisation – Assainissement**
- ⇒ **Lot n°2 : Eclairage public – Desserte Basse Tension – Gaz – Télécom – Télédistribution**
- ⇒ **Lot n°3 : Espaces verts et mobiliers**

L'estimation pour l'ensemble du marché était de 1 561 127.27 € HT soit **1 867 108.22 € TTC** (hors variantes et options).

Après analyse des offres et les propositions du Maître d'œuvre, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot n°1 : Terrassement – Voirie – Signalisation - Assainissement**
- Pigeon / Plançon Bariat avec option pavés résines gravillonnées + clous de marquage pour un montant de **1 057 794,43 € TTC**
- **Lot n°2 : Eclairage public – Desserte Basse Tension – Gaz – Télécom – Télédistribution**
- SMPT avec option module de gradation de puissance pour un montant de **287 246,91 € TTC**

- **Lot n°3 : Espaces verts et mobiliers**
- ISS Espaces Verts pour un montant de **84 289,04 € TTC**

Soit un montant total de **1 429 330,38 € TTC (-25,38% par rapport à l'estimation)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Autorise** M. le Maire à signer les marchés relatifs à la viabilisation de la ZAC du Bocage, secteur Ouest, Zones A et B dans les conditions sus visées, ou tout autre document relatif à ce marché, y compris tout avenant dans la limite d'un montant de 5% par rapport au marché initial
- ⇒ **Précise** que les dépenses seront imputées sur le budget annexe de la ZAC du Bocage de l'exercice en cours et des exercices nécessaires à la réalisation du projet.

- Dénomination des voies desservant la 1^{ère} tranche de la ZAC du Bocage.

Les premiers travaux de viabilisation de la ZAC du Bocage devant prochainement commencer, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dénomination des voies nouvelles créées au sein de la tranche A afin, notamment, de faciliter le repérage des entreprises amenées à travailler sur le chantier.

Les nouvelles voies seraient ainsi dénommées :

- Place de l'Europe
- Rue de Bruxelles
- Rue de Strasbourg
- La rue Jean Monnet serait prolongée

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** les dénominations de voies proposées ci-dessus

- Desserte en eau potable de la ZAC.

Il avait été demandé au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil d'étudier les travaux de desserte en eau potable pour les tranches A et B de la ZAC du Bocage.

Ces travaux, évalués à 81 040 € HT (base octobre 2010) sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- ⇒ **Adopte** l'étude chiffrée du Cabinet Bourgois
- ⇒ **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement,
- ⇒ **S'engage** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des eaux de la Forêt du Theil, par virement à son compte à la perception de Janzé,
- ⇒ **S'engage** à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal au titre desdits travaux

- Effacement des réseaux rue de la Motte.

Par délibération en date du 13 octobre 2009, le Conseil municipal avait décidé d'engager les travaux d'effacement des réseaux sur les secteurs de la rue du Verger, de la rue de la Motte et de l'impasse du capitaine. Les travaux concernant la rue du Verger et l'impasse du Capitaine seront prochainement engagés.

Suite à cette décision, le SDE 35 a également réalisé l'étude détaillée portant sur la Rue de la Motte. Les travaux correspondant à ce secteur seront quant à eux imputés sur le budget de l'exercice 2011.

La participation à inscrire dans le budget de la commune au titre de ce projet est de 89.948 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide** de réaliser les travaux d'effacement de réseaux BTA – EP – Télécom portant sur le secteur « Rue de la Motte », conformément à l'étude détaillée présentée par le SDE 35
- ⇒ **S'engage** à verser la participation, à hauteur de 89 948 €, au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux
- ⇒ **Autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet
- ⇒ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la commune

- Facturation des dossiers de consultation des entreprises dans le cadre des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées.

Dans le cadre de la consultation engagée pour les travaux d'extension des réseaux EU sur les rues Angèle Misériaux, du Verger et Route de Fercé, la Commune a spécifié dans le cahier des charges que le DCE est gratuit s'il est retiré par voie dématérialisée mais payant si l'entreprise souhaite le recevoir sur support papier. Il s'agissait donc de fixer le tarif des dossiers retirés sur support papier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de facturer au prix de 45,18 € le DCE relatif au marché précité

- Association du Skwatt : Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Suite au projet de délocalisation du Skwatt cet été, l'association a recruté un animateur sportif et un stagiaire supplémentaires afin d'assurer les activités proposées aux jeunes durant cette période.

Après la présentation du bilan de cette opération au Conseil Municipal, l'association du Skwatt sollicite une subvention d'un montant de 800 € afin d'atténuer les charges supplémentaires liées à la rémunération des animateurs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. Maloeuvre) :

- ⇒ Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association du Skwatt dans le cadre du projet « Délocalisation du Skwatt ».
- ⇒ Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune de l'exercice en cours (article 6574)

- Modification des statuts de la communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » : Mise en place d'un P.I.J. communautaire.

De nouvelles modifications de la CCPRF sont nécessaires afin de mettre en place un Point Information Jeunesse (PIJ) d'intérêt communautaire destiné à un public jeune en vue de faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'information.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** la modification des statuts de la CCPRF, comme suit (article 2§8) :
Action Sociale (Petite enfance, Enfance, Jeunesse)

- Mettre en place une plateforme d'information, de coordination et de dynamisation des services « Petite enfance, Enfance, Jeunesse (0 à 18 ans) comportant à titre principal :

Un Point Information Jeunesse (PIJ) d'intérêt communautaire destiné à un public jeune afin de faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'information (l'organisation de l'enseignement et des études, les métiers, l'accès à l'emploi, la formation continue et/ou tout au long de la vie, la vie quotidienne, les loisirs, les vacances, l'Europe et les pays étrangers, les activités sportives)

⇒ **Décide** de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes.

- Installations classées pour la protection de l'Environnement : Demande d'avis.

M. le gérant du GAEC POULAIN a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation de restructurer un élevage laitier, allaitant et bovin à l'engrais situé au lieu-dit « Saint Croix » à Retiers, « La Metterie » à Coesmes et « La Romerie » à Martigné-Ferchaud.

Après avoir entendu l'exposé de M. l'adjoint à l'agriculture et aux réserves foncières, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ **Décide** d'émettre un avis favorable au projet d'agrandissement et de restructuration d'un élevage laitier, allaitant et bovin à l'engrais situé au lieu-dit « Saint Croix » à Retiers, « La Metterie » à Coesmes et « La Romerie » à Martigné-Ferchaud

⇒ **Transmet** la présente décision à M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

- Budget Principal : Décision Modificative n°3.

Une mise à jour de l'état de l'actif est nécessaire suite à la réalisation de certaines opérations n'ayant pas donné lieu à amortissement :

- Etude salle omnisport : 3 217,24 €
- Etudes salle omnisport : 5 585,32 €
- Etudes terrain de foot : 3 205,28 €

Section d'investissement:

Recettes			Dépenses		
Article/Service	Libellé	Montant	Article/Service	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	3 217,24 €	2132	Immeubles de rapport	3 217,24 €
2031	Frais d'études	5 585,32 €			
2031	Frais d'études	3 205,28 €	2132	Immeubles de rapport	5 585,32 €
			2128	Aménagements de terrains	3 205,28

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ Approuve la décision modificative n°3 du budget principal telle qu'elle est présentée ci-dessus

- Prochaines réunions :

- Mardi 16 novembre 2010 à 20h30 : Conseil Municipal
- Mardi 15 décembre 2010 à 20h30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le 22/10/2010
Le Maire,
Pierre JÉGU